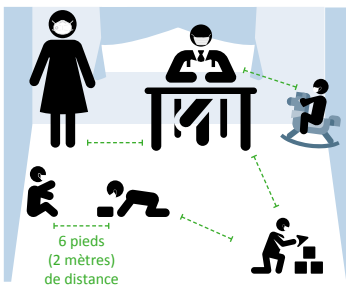


À QUOI S'ATTENDRE DE LA PART DU FOURNISSEUR DE SERVICES DE GARDE D'ENFANTS DANS LE CONTEXTE DE LA COVID-19

Pour assurer la sécurité des enfants et du personnel des services de garde d'enfants et réduire le risque de propagation de la COVID-19 (coronavirus), le district de Columbia a publié de nouvelles directives à l'intention des services de garde d'enfants exerçant dans ce contexte. Voici la liste de quelques changements que vous pouvez vous attendre à voir dans l'établissement de votre enfant.

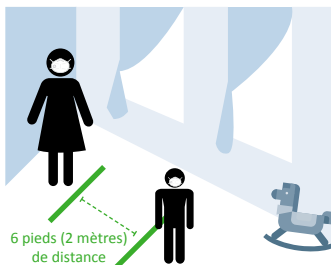
DES GROUPES DE 12 PERSONNES OU MOINS.



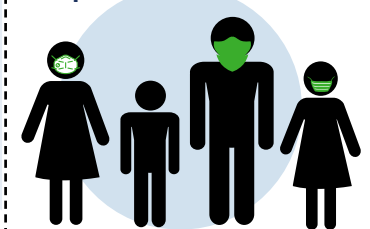
NETTOYAGE ET DÉSINFECTION RÉGULIÈRE.



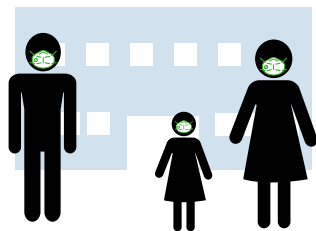
DISTANCIATION PHYSIQUE.



ENSEIGNANTS, PERSONNEL ET CERTAINS ENFANTS DE 2 ANS ET PLUS PORTANT DES MASQUES.



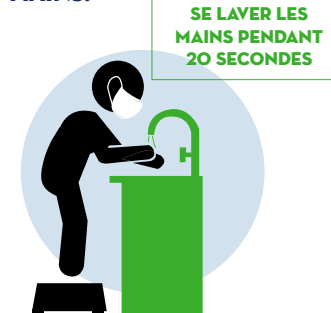
DÉPÔT ET RÉCUPÉRATION DES ENFANTS À LA PORTE OU AU BORD DE LA RUE.



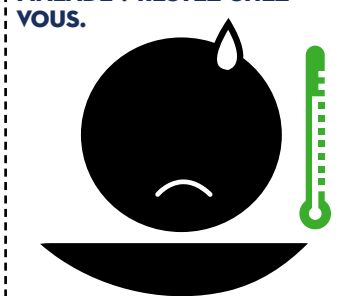
DÉPISTAGE QUOTIDIEN.



LAVAGE RÉGULIER DES MAINS.



VOUS SENTEZ-VOUS MALADE ? RESTEZ CHEZ VOUS.



Pour en savoir plus sur la manière dont les fournisseurs de services de garde d'enfants assurent la sécurité des enfants et des familles du district, consultez le site coronavirus.dc.gov ou adressez-vous à votre fournisseur de services de garde d'enfants.